

L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

LE GROUPE PHARMA MERCK EN ALLEMAGNE

Réduction de 10% sur l'ensemble des effectifs

PAGE 22

JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 5031 — CH-1002 LAUSANNE



PROBLÈMES DE BANK OF CHINA EN SUISSE

Pénalisants pour la maison-mère

PAGE 4

DONNÉES BANCAIRES AUX ÉTATS-UNIS

Des indépendants concernés

PAGE 6

LE REVENU DES AGENCES DE VOYAGE

Un million par employé

PAGE 8

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Etudes scientifiques ignorées

PAGE 2

RELANCE DE VILEBREQUIN À GENÈVE

Le luxe balnéaire français

PAGE 7

LE COÛT DES CAISSES DE PENSION

Un modèle pour les placements

PAGE 8

GRAND DÉBAT SUR LA CHINE À ZÜRICH

La possibilité d'un soft landing

PAGE 6

JEÛNE GENEVOIS

L'Agefi ne paraît pas demain

Profil innovant pour la Ville



GUILLAUME BARAZZONE. Démocrate-chrétien, avocat d'affaires et candidat à l'Exécutif de Genève.

S'il est élu le 4 novembre prochain à l'Exécutif de la Ville de Genève, le candidat démocrate-chrétien Guillaume Barazzone devra composer avec quatre collègues de gauche. Dans la course au Conseil administratif, ce député PDC n'est pas seul. Le conseiller municipal UDC Eric Bertinat bénéficie aussi du soutien du Mouvement des citoyens genevois (MCG), et la conseillère municipale Salika Wenger a été désignée par le Parti du travail. La candidature de Guillaume Barazzone est attendue depuis que les libéraux-radicaux ont annoncé qu'ils ne revendiqueraient pas le siège de Pierre Maudet (élu au Conseil d'Etat en 17 juin). Le PLR veut ainsi jouer la carte de l'Entente. Depuis le début de sa campagne, Guillaume Barazzone, avocat d'affaires chez Schellenberg Wittmer et titulaire d'un master LL.M de l'université de Columbia (NY), défend les idées du centre-droit. Il revient sur les enjeux d'une fiscalité régionale en pleine évolution, ainsi que sur les solutions possibles pour garantir l'attractivité de la place financière. Il évoque par ailleurs son opposition au projet de loi sur les successions entre la Suisse et la France. «Quoiqu'il arrive, la Ville de Genève doit se préparer à perdre une partie de ses recettes fiscales. L'augmentation des charges et de l'endettement annoncée par Sandrine Salerno pour le budget 2013 m'inquiète à cet égard.» PAGE 9

L'essor de la place financière passe par la gestion d'actifs

La Journée des banquiers a lieu aujourd'hui à Bâle. La conférence de presse s'est tenue hier à Zurich.

PIOTR KACZOR

Après avoir souligné le caractère regrettable de la situation qui a amené un nombre limité de banques à transmettre aux autorités américaines des informations relatives à des noms d'employés, Patrick Odier, le président de l'Association Suisse des Banquiers, a souligné la nécessité que «ces employés soient parfaitement informés et en toute transparence sur les données transmises, quand et à quelle instance». Ainsi que, en deuxième lieu «sur les risques auxquels certains de ces employés pourraient être exposés». De plus, la direction des banques concer-

nées doit, à son gré, prendre toutes les mesures juridiques légales pour soutenir ces employés, par exemple en faisant appel à des avocats ou par d'autres mesures. Au-delà des aspects juridiques, les banques se doivent enfin d'assumer leur responsabilité morale a insisté Patrick Odier hier à Zurich lors de la Conférence annuelle de l'ASB précédant la traditionnelle Journée des banquiers de mercredi. Une fois précisés les éléments clés relatifs au règlement des problèmes hérités du passé. Et le rôle fondamental des accords fiscaux à cet égard, les perspectives de développement de la place financière n'ont pas



PATRICK ODIER. SwissBanking s'oppose à toute nouvelle concession sur l'accord fiscal avec l'Allemagne.

été négligées. La révision actuelle de la loi sur les fonds de placement (LPCC) doit en effet favoriser le développement de la place en tant qu'acteur majeur dans l'asset management. D'autant que

la Suisse possède déjà des avantages pour devenir un centre financier majeur, par exemple dans le traitement du renminbi, monnaie qui sera amenée dans les prochaines années à jouer un rôle grandissant dans les échanges commerciaux internationaux. Patrick Odier a d'ores et déjà fait état de signaux très favorables dans ce sens de la part des autorités chinoises, qui avaient conclu des accords avec Hong Kong et avec Londres. Non seulement pour développer le négoce des devises, limité pour l'instant, mais aussi pour permettre aux entreprises de procéder à des émissions en renminbi en Suisse. PAGE 4

CROISSANCE SEMESTRIELLE DE -0,1%

Les dépenses de l'Etat freinent le repli du PIB

PAGE 8

GLENCORE/XSTRATA VENDREDI

Le dénouement de tractations très risquées

PAGE 6

Négociations et contreparties

Il est temps d'en finir avec la politique d'apaisement et de faiblesse de la Confédération.

PHILIPPE BRAILLARD
HENRI SCHWAMM*

Depuis plus de trois ans, le Conseil fédéral n'a cessé de prendre, au sujet de la place financière, des décisions obligeant la Suisse à un repli permanent et à une soumission sans condition aux exigences étrangères qui vont sans cesse croissant. Cette stratégie de l'abandon pur et simple affaiblit gravement la compétitivité de notre place financière et compromet son avenir.

A la différence entre autres du Luxembourg où il existe une sorte d'union sacrée entre le monde politique, l'administration et la place financière, les acteurs de la place suisse (banquiers compris) sont tout sauf unis. Un exemple parmi cent: entre le patron du groupe Raiffeisen qui s'est publiquement déclaré favorable à l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales réclamé par Bruxelles et le président de

l'ASB qui y est farouchement opposé, il y a un monde. Alors que gouverner, c'est prévoir, le Conseil fédéral pêche par un manque flagrant d'anticipation. Jusqu'en mars 2009, il a décrété que le secret bancaire n'était pas négociable. Le grignotage systématique dont celui-ci a été l'objet depuis prouve bien qu'il n'a pas su anticiper. Depuis cette date, la débâcle est notoire. L'improvisation, les abandons successifs, le souci d'apaiser les exigences de nos concurrents, voire la fuite en avant tiennent lieu de politique. C'est ce qu'ont bien compris les autres Etats, ainsi qu'en témoigne un récent rapport du Sénat français: «On constate d'ailleurs que la classe politique suisse est relativement fragile: lorsqu'on passe à l'offensive, elle a tendance à accorder des concessions et il faut continuer à mettre la pression sur ce territoire.»

Cette politique suivie par nos autorités crée une volatilité réglementaire qui affaiblit dangereusement la sécurité juridique dans ce pays. Or, la sécurité du droit est un atout traditionnel de la Suisse sur lequel sa place financière a construit sa réputation. On ne joue pas impunément avec un bien

aussi précieux. Notre ministre des finances n'a pas de vue d'ensemble de ce qu'il conviendrait de faire pour sauver la place financière d'un déclin programmé. Et elle ne se rend même plus compte qu'à force de céder aux pressions extérieures, la Suisse ne récolte en retour qu'incompréhension et mépris. Et des pressions extérieures redoublées.

Quelques illustrations particulièrement éclairantes:

- La livraison aux autorités américaines, dès avril 2012, par 11 banques suisses mises en cause aux Etats-Unis, d'informations relatives à quelque 10.000 de leurs collaborateurs a suscité une vive polémique qui n'est pas près de s'éteindre et a conduit à une rupture du rapport de confiance entre de nombreux citoyens suisses et leurs autorités. Il apparaît en effet que le Département fédéral des

finances a joué, dès décembre 2011, un rôle actif dans ce processus en encourageant les banques mises en cause à transmettre ces documents. Même si le Conseil fédéral affirme avoir attiré l'attention des banques sur la nécessité pour elles de respecter le cadre légal suisse, tout indique aujourd'hui que les règles les plus élémentaires n'ont pas été respectés dans ce transfert. SUITE PAGE 2

* Université de Genève

«LA CLASSE POLITIQUE SUISSE A TENDANCE À ACCORDER DES CONCESSIONS ET IL FAUT CONTINUER À METTRE LA PRESSION SUR CE TERRITOIRE.» (RAPPORT DU SÉNAT FRANÇAIS)



Le candidat a profil économique

GUILLAUME BARRAZZONE. Un démocrate-chrétien et avocat d'affaires se présente à l'Exécutif de la Ville Genève.

Guillaume Barrazzone, avocat chez Schellenberg Wittmer à Genève se place en défenseur de la prospérité. Le député PDC, âgé de trente ans, membre de la Commission fiscale du Parlement genevois, est candidat à l'exécutif de la Ville de Genève. Il revient sur les enjeux d'une fiscalité régionale en pleine évolution industrielle et sur les solutions possibles pour garantir l'attractivité de la place financière.

Genève doit-elle imiter Neuchâtel dans la réforme de sa fiscalité?

Tout d'abord, il est important de souligner que l'argument avancé par l'Union Européenne (UE), selon lequel les statuts de sociétés auxiliaires violeraient l'Accord de libre-échange de 1972 car ils seraient assimilables à des aides d'Etat, apparaît comme infondé. Le Conseil fédéral semble vouloir satisfaire l'UE sur ce point. Le cas échéant, il faudrait que la Suisse obtienne quelque chose en retour, comme un accord sur la libre circulation des services, notamment ceux liés aux fonds de placement. Genève doit suivre Neuchâtel et réformer sa fiscalité pour retenir les sociétés de négoce. Plusieurs milliers d'emplois et des recettes fiscales importantes sont en jeu.

Quelle est la marge de manœuvre de l'Etat?

David Hiler a bien compris les enjeux et souhaite développer un plan fiscal pour retenir ces sociétés au niveau cantonal. J'espère qu'une large coalition politique responsable décidera de suivre l'exemple de Neuchâtel. Si les choses ont trainé jusqu'à ce jour, elles pourraient se précipiter dans quelques mois. Nous devons être prêts à faire face très rapidement à la suppression de ces statuts fiscaux. Dans le cas contraire, les sociétés de négoce n'attendront pas pour implanter leur siège à Londres ou Singapour. N'oublions pas que c'est grâce à certaines banques spécialisées et une fiscalité attractive à Genève que ces sociétés de négoce sont venues chez nous. Par leurs contributions fiscales, elles permettent notamment à la Ville de mener une politique culturelle et sociale adaptées.

Quels sont les enjeux liés à ce plan?

L'harmonisation et la baisse du taux d'imposition des entreprises vont priver dans un premier temps l'Etat et les communes de recettes fiscales. Il faut trouver un taux d'imposition qui nous permette de nous assurer que les sociétés visées resteront à Genève. Ces entreprises sont mobiles et el-



«Genève doit dans tous les cas se préparer à perdre une partie de ses revenus fiscaux.»

les peuvent quitter notre territoire. La réforme donnera un bol d'air aux nombreuses PME qui composent notre tissu économique. Quoiqu'il arrive, la Ville de Genève doit se préparer à perdre une partie de ses recettes fiscales. L'augmentation des charges et de l'endettement annoncée par Sandrine Salerno pour le budget 2013 m'inquiète à cet égard.

Comment estimez-vous que les discussions avec la Confédération pour une éventuelle compensation financière se dérouleront?

L'Etat et la Ville de Genève doivent se battre à Berne pour obtenir une compensation financière. Plusieurs solutions sont possibles. C'est vraisemblablement par la péréquation financière qu'une solution pourra être trouvée. On

pourrait envisager une augmentation de la part de la Confédération pour les tâches incombant au canton concernant les organisations internationales.

Quel est la marge concrète de la Ville de Genève pour continuer à assurer l'attrait de sa place financière et de services?

Elle doit tout faire pour assurer des conditions-cadres favorables. Ma priorité sera, dans le même esprit que Pierre Maudet et le procureur général, d'assurer la sécurité en augmentant le nombre de policiers municipaux sur le terrain. La fiscalité doit être raisonnable et on doit rendre cette ville plus conviviale. Davantage de logements doivent être construits. Investir dans l'éducation, la recherche et l'innovation portera également ses fruits.

La place financière se trouve sous pression. De quel œil percevez-vous l'évolution des accords Rubik?

Tout d'abord, il faut rendre un hommage particulier à Patrick Odier qui a porté cette solution originale et pratique pour la Suisse. Elle permet de régler une situation juridique compliquée dans un contexte de rapport de force. J'espère que la situation avec

l'Allemagne va se régler. A mon sens, il faut proposer cette solution aux pays de l'Est sans attendre d'être mis sous pression.

Quel est votre point de vue sur les discussions entre la Suisse et la France concernant la loi sur les successions?

Je m'oppose au projet proposé. Conclu sous la pression des français, il crée une brèche dans un système établi selon les principes de l'OCDE. Par ailleurs pourquoi singulariser les Français vivant en Suisse? C'est une forme de discrimination. Une fois de plus, pourquoi cherche-t-on à faire de la Suisse un cas d'école? Selon moi, les Chambres fédérales ne doivent pas ratifier cet accord.

Il reste des atouts à la Suisse?

Si les autorités françaises refusent de rediscuter, alors, au moins, obtenons qu'il n'y ait pas d'effet rétroactif sur les successions des Français qui résident chez nous à la date d'entrée en vigueur d'une éventuelle nouvelle convention. La même chose devrait être applicable aux sociétés civiles immobilières de droit français (grandfathering clause).

INTERVIEW:
ANNE RÉTHORET

Passer la LJEDI au niveau fédéral

Le député PDC Guillaume Barrazzone veut faire passer la LJEDI au niveau fédéral. En 2010, la loi LJEDI a été ratifiée au grand Conseil genevois. Ce statut fiscal octroyé aux sociétés innovantes permet aux jeunes entreprises du canton de bénéficier d'allègements fiscaux jusqu'à dix ans après la création de celles-ci. Les démarches administratives sont également simplifiées.

A l'époque de la création de la LJEDI Guillaume Barrazzone et Jesus Martin-Garcia, directeur de l'in-

cubateur biotech Ecllosion ont contribué à faire avancer la cause des jeunes entreprises innovantes genevoises.

Jusqu'en 2010, les start-up pouvaient certes bénéficier d'une fiscalité réduite, mais elles devaient s'engager dans des démarches complexes auprès de l'administration. Grâce à l'appui de David Hiler et de Pierre-François Unger, ainsi que de l'administration cantonale, toutes ces procédures ont été considérablement simplifiées. (AR)

Implication du PDC dans l'économie

Les démocrates-chrétiens ne sont bien entendu pas seuls à s'impliquer dans le développement économique de Genève. Leur présence remarquée dans les différents pôles d'appui correspond néanmoins à plus de vingt-sept ans à la tête du Département des affaires régionales de l'économie et de la santé (DARES). Les trois derniers conseillers d'Etat à avoir dirigé le département étaient issus du Parti démocrate-chrétien (PDC). Jean-Philippe Maître jusqu'en 1997, Carlo Lamprecht, puis Pierre-François Unger depuis 2005.

Pierre-François Unger a donné l'impulsion nécessaire au projet de l'incubateur Ecllosion alors que le projet était encore au stade de concept. L'ancien chef des urgences des Hôpitaux universitaires a donné sa chance à Ecllosion, aux côtés de Carlo Lamprecht.

Les deux membres du Conseil d'Etat convainquent en 2002 leurs collègues, puis le Grand Conseil, de démarrer le partenariat public-privé en donnant un an pour que le privé, qui attendait la décision de l'Etat, puisse formaliser sa participation. «Dans un partenariat, il faut que quelqu'un commence, et ici l'initiative était au départ du côté public», se rappelle Jesús Martin-Garcia, direc-

teur de l'incubateur (également PDC).

Il y a aussi la plateforme Financer autrement les entreprises (FAE), créée en 2005 à l'initiative de Jean Métrailler (PDC), membre de la direction (à la retraite depuis février dernier après plus de dix-huit ans au service du développement économique du canton).

Jean Métrailler avait d'abord été directeur de l'Office genevois de Cautionnement mutuel pour commerçants et artisans. Dans la fondation, il a veillé à assurer au mieux la conception et le suivi du système de contrôle interne visant à garantir la qualité des services proposés.

Autre pôle de soutien à l'économie, La Muse, créée par Geneviève Morand (ancienne députée démocrate-chrétienne), qui s'est vu accorder une aide de 600.000 francs par le Conseil d'Etat pour les années 2010-2013. L'office de promotion des industries et des technologies (OPI) est par ailleurs une entité supervisée par Pierre-François Unger en qualité de chef du DARES.

La Ville de Genève est quant à elle à l'origine de la création de deux fondations, Fondetec et Essaim, dans lesquelles on trouve également plusieurs démocrates-chré-

tiens. La Fondetec est dirigée par Jérôme Favoulet (le conseil compte deux PDC et deux libéraux-radicaux). A noter qu'un incubateur réunissant les petites moyennes entreprises créées à partir d'Essaim et de la Fondetec a été inauguré cet été sur le terrain de la zone industrielle des Charmilles.

Lundi dernier, après le rapport du démocrate-chrétien Claude Béglé sur le développement des technologies propres, Pierre-François Unger représentait le Conseil d'Etat à l'inauguration du nouveau pôle cleantech dans le bâtiment Blue Box de Plan-les-Ouates, regroupement des forces de la FAE, de la FONGIT et de l'OPI. Invitée d'honneur: la conseillère fédérale démocrate-chrétienne Doris Leuthard (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication). (AR)

LEUR PRÉSENCE
CORRESPOND À PLUS
DE VINGT-SEPT ANS
À LA TÊTE DU
DÉPARTEMENT DES
AFFAIRES RÉGIONALES
DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA SANTÉ.

Le nombre de survols ne sera pas plafonné

La Suisse et l'Allemagne ont conclu hier un accord portant sur le trafic aérien au départ et à destination de Zurich.

L'accord sur le trafic aérien de l'aéroport de Zurich est signé. Devant un décor graphique représentant la chaîne des Alpes, La ministre des transports Doris Leuthard et son homologue allemand Peter Ramsauer ont procédé hier à cet acte officiel à Berne. L'aval des deux Parlements est nécessaire avant la ratification.

«La Suisse n'obtiendra pas mieux», a averti le ministre allemand devant la presse. Comme Doris Leuthard, Peter Ramsauer a souligné son soulagement d'être parvenu à obtenir un accord mettant un terme à des décennies de désaccords au sujet du bruit des avions. Les critiques qui se sont fait jour des deux côtés de la frontière prouvent que l'accord est équilibré et que les deux parties ont fait des concessions, a renchéri la conseillère fédérale.

Et d'espérer que les Chambres fédérales donneront leur feu vert lors de la session de printemps ou d'été 2013. En Allemagne, la ratification est attendue pour mars ou avril.

Conclu en juillet, l'accord porte sur le trafic aérien au départ et à destination de l'aéroport de Zurich, qui affecte notamment la région de la Forêt noire, au sud de l'Allemagne.

Berlin a renoncé à plafonner le nombre de survols du sud de son

territoire. En échange, les avions passeront au-dessus de la Suisse dès 18h00 au lieu de 21h00 actuellement.

En outre, l'Allemagne autorise lors des jours ouvrables un survol une demie-heure plus tôt le matin, soit à 06h30. Elle a aussi donné son feu vert aux approches coudées par le nord, procédure selon laquelle les appareils longent la frontière côté suisse avant de gagner Zurich. Les régions allemandes de la Forêt noire et bordant le lac de Constance doivent ainsi être déchargées d'une partie du bruit qui incommode leur population. La plupart des avions continueront toutefois de survoler le sud de l'Allemagne pour gagner Zurich. Pour répondre aux exigences de l'accord, l'aéroport de Zurich-Kloten devra allonger des pistes d'atterrissage et de décollage. L'accord n'entrera en vigueur que lorsque l'extension aura été réalisée, mais au plus tard en 2020.

Le gouvernement zurichois et le parlement cantonal devront se prononcer sur l'extension des pistes. La décision du Grand conseil zurichois, toute comme celle des Chambres fédérales peuvent être combattues par référendum. Le peuple suisse et les citoyens zurichois pourraient donc devoir voter. — (ats)

L'ACCORD MET UN
TERME À DES DÉCENNIES
DE DÉSACCORDS
AU SUJET DU BRUIT
DES AVIONS.

Temporisation sur l'acquisition des Gripen

La commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats temporise concernant les Gripen. Elle ne se prononcera que lorsque le Conseil fédéral aura présenté le programme d'armement et ses réponses aux critiques de la commission du National.

La commission sénatoriale a été informée des derniers développements concernant l'achat de 22 avions de combat au suédois Saab. Thomas Hurter (UDC/SH) a présenté les conclusions du rapport rédigé par une sous-commission du National qu'il a présidé et le ministre de la défense Ueli Maurer a confirmé les garanties apportées récemment par la Suède dans un accord, ont indiqué hier les services du Parlement.

La commission attend par ailleurs le rapport d'Ueli Maurer sur le système d'information et de conduite des Forces terrestres, acheté pour quelque 700 millions. «La procédure d'acquisition ne s'est pas déroulée sous les meilleurs auspices, loin s'en faut», note-t-elle. Il s'agit maintenant de limiter les dégâts. La commission entend suivre régulièrement l'avancée du dossier et se pencher sur les leçons à tirer de cette affaire.

Le système aurait dû permettre aux hauts gradés de diriger les batailles depuis un écran d'ordinateur. Contrairement aux attentes, les différents composants ne peuvent pas être mis en réseau, sauf s'ils sont connectés à un emplacement de télécommunication fixe. Le Département de la défense a finalement opté en faveur d'une réduction temporaire de la diversité d'engagement, à savoir que les échelons inférieurs de l'armée n'en seront provisoirement pas équipés. — (ats)

L'aide des EPF à la sortie du nucléaire

La recherche fondamentale doit être renforcée et accompagner le processus de sortie du nucléaire décidé par les politiques. Le Conseil des EPF a présenté cinq thèmes susceptibles d'apporter des avancées majeures en matière d'énergie. Les thèmes ont été désignés par rapport aux champs d'action définis dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, a indiqué le Conseil des EPF. Il s'agit de l'efficacité énergétique, des réseaux et systèmes interconnectés, du stockage de l'énergie, de la mise à disposition de l'énergie et de la problématique économie, écologie et société. «Pour obtenir des résultats supplémentaires, il faut davantage de matière grise et davantage de projets de très grande qualité», a déclaré Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF.

Ces dernières années, le montant investi par le Domaine des EPF dans la recherche énergétique a passé de 150 à 190 millions de francs. La Confédération a déclaré en juin vouloir y affecter des moyens financiers à hauteur de 200 millions de francs entre 2013 et 2016, qui doivent selon les EPF être investis durablement dans des équipes et des projets. — (ats)